



**PROCES-VERBAL REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 11 JUILLET 2024 – 20H30**

Le 11 juillet 2024 à 20h30, le conseil municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M Michel BONNIER, Maire.

14 Membres présents : M BONNIER Michel - M VOUTE Jean-Claude – Mme THIZY Florence- M BLANCHARD Jean Yves -M GIRAUD Jean Baptiste- M LHOMME Laurent- M BONNARD Yves – M THOLLET Roland- Mme BOUCHUT Sabrina - M RIVOIRE Frédéric – Mme PETIT Sabrina- Mme MALLE Stéphanie- Mme MONTEILLER Evelyne- Mme RIOU Solen

Excusée : Mme Estelle GEFFARD

Quorum : 8

Secrétaire de séance : M Jean Yves BLANCHARD

Ordre du jour :

*Approbation du procès-verbal de la séance du jeudi 20 juin 2024*

*Délibération : Indemnité de déneigement pour l'hiver 2023/2024*

*Délibération : renonciation d'un emplacement réservé n°ER9 inscrit au Plan Local d'Urbanisme*

*Délibération : cession d'une portion de l'impasse des esparcieux (VC n°28) à Mme Nathalie BURNOU et M Franck GUINAMARD*

*Délibération : approbation de la convention de partenariat 2024 pour le financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des monts du lyonnais à signer avec la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais*

*Délibération : Redevance d'occupation du domaine public GRDF année 2024*

*Délibération : présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2023 établi par le SIEMLY*

*Questions diverses*

*Compte rendu des réunions et commissions diverses*

*M le Maire remercie tous les conseillers municipaux pour leur présence, leur aide lors de l'inauguration avec la préparation et le rangement de la salle, le service qui a été bien assuré. Il a beaucoup apprécié leur investissement lors de cette cérémonie. Il les remercie également pour la tenue des permanences pour les élections législatives*

*M le Maire et M Jean Claude Voute informent de la rencontre avec le directeur commercial de Terideal – Tarvel suite aux désordres des pierres et des joints de la place de l'église. Une réponse est attendue de celui-ci et le conseil verra par la suite si la commune lance une procédure.*

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2024.*

*M le Maire informe des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal qu'il a signées depuis la dernière séance :*

<i>Devis Thermi Technique 69610 Grézieu le Marché</i>	<i>Salle JM Rousset remplacement d'un filtre de la CTA</i>	<i>401.24€ HT</i>
---	--	-------------------

**Délibération n°2024-07-01 : indemnité de déneigement pour l'hiver 2023/2024**

(Arrivée de Solen Riou)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 17/12/2003 concernant le vote d'une indemnisation pour certains agriculteurs de la commune assurant le déneigement en campagne. Il rappelle que cette indemnisation concerne les agriculteurs qui déneigent les chemins desservant plusieurs hameaux, plusieurs habitations.

Il informe que certains agriculteurs qui déneigent les chemins communaux n'ont pas remis leurs heures à la mairie.

Il propose au conseil municipal de relancer les agriculteurs concernés et d'ajourner cette délibération à la séance de septembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'ajourner cette délibération et de la représenter lors de la séance du mois de septembre 2024

**Délibération n° 2024-07-02 : renonciation d'un emplacement réservé ER9 inscrit au Plan Local d'Urbanisme**

(Arrivée de Stéphanie Malle)

Monsieur le Maire rappelle que faisant application des articles L 230-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, relatifs aux droits de délaissement, M Chazot JérémY, représentant de la SAS SIBERT (941, route de Lentilly 69290 Pollionnay), agissant avec l'autorisation des propriétaires légataires de la succession Guillot, a fait valoir son droit de délaissement concernant l'emplacement réservé n°9 « espace vert collectif de type promenade à l'Argentière ».

Il précise que M Chazot JérémY, représentant de la SAS SIBERT a un projet de division de terrains pour construire sur les parcelles B 157 et B 156, une promesse de vente a été signée en avril 2024 entre les propriétaires légataires de la succession Guillot et M Chazot JérémY, représentant de la SAS SIBERT.

Il rappelle que lors de la séance du 23 mai 2024, le conseil municipal avait décidé d'ajourner cette délibération et de la représenter lors d'une prochaine séance avec des éléments plus complets permettant de bien définir les limites entre les parcelles B 157 et B 156 et la voie communale « Rue de la Goutte ».

Il fait part des échanges qu'il a eu avec M Chazot JérémY, représentant de la SAS SIBERT suite à une rencontre sur le terrain : rétrocession à titre gratuit à la commune d'Aveize d'une partie de la parcelle B157 au bord du trottoir existant dans le cadre de son opération de division foncière, implantation des limites de propriété sur la bordure du trottoir existant. Pour acter ces limites, un bornage contradictoire ou un plan d'alignement sera réalisé par un géomètre expert à la charge de M Chazot JérémY, représentant de la SAS SIBERT. Il précise que la Commune ayant délégué à la CCMDL la compétence voirie pour les voies communales, cette dernière devra donner son accord pour la création de deux accès depuis la rue de la goutte.

Il précise que ces échanges ont fait l'objet d'un courrier de M Chazot JérémY, représentant de la SAS SIBERT, en date du 01/07/2024.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de lever cet emplacement réservé, sachant que l'objectif de cet emplacement réservé prévu initialement ne parait plus opportun.

Il invite le conseil municipal à délibérer afin de se prononcer sur la suite à donner au droit de délaissement ainsi mis en œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renoncer à l'emplacement réservé n°ER9 à compter du jour où M Chazot Jérémy, représentant de la SAS SIBERT sera propriétaire des parcelles B156 et B157 et dans le respect des échanges entre M le Maire et M Chazot indiqués ci-dessus. Il accepte et autorise Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à ce dossier.

**Délibération n° 2024-07-03 : cession d'une portion de l'impasse des esparcieux (VCn°28) à Mme Nathalie BURNOU et M Franck GUINAMARD**

M le Maire rappelle que par sa délibération n°2024-04-04 en date du 25 avril 2024, le conseil municipal, a prononcé le déclassement d'une portion de la voie communale n°28 « Impasse des esparcieux ».

Cette portion de voie n'étant plus affectée à l'usage du public, et ne présentant dès lors plus d'utilité pour la commune, le conseil municipal a décidé dans cette même délibération du principe de son aliénation.

Un document d'arpentage a été établi par Mme Geneviève DENTON, géomètre-expert afin que cette ancienne portion de voie soit cadastrée.

Elle constitue dorénavant la parcelle de terrain cadastrée section A n°409, d'une superficie de 85 mètres carrés.

Monsieur le Maire expose que conformément aux dispositions de l'article L.112-8 du Code de la voirie routière, les propriétaires riverains qui disposent d'un droit de propriété à l'acquisition de cette parcelle, se sont vu proposer son acquisition.

Seuls Mme Nathalie BURNOU et M Franck GUINAMARD, demeurant 2, impasse des Esparcieux 69610 Aveize se sont déclarés vouloir acquérir la parcelle pour un prix de 85 euros.

Une telle cession étant conforme aux intérêts communaux, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à la cession de la parcelle au profit de Nathalie BURNOU et M Franck GUINAMARD, demeurant 2, impasse des esparcieux 69610 Aveize, pour le prix proposé.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder à Nathalie BURNOU et M Franck GUINAMARD, demeurant 2, impasse des esparcieux 69610 Aveize la parcelle cadastrée A n° 409 d'une superficie de 85m<sup>2</sup> et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de vente à intervenir aux frais des acquéreurs.

**Délibération n° 2024-07-04 : approbation de la convention de partenariat 2024 pour le financement d'un système de détection et de lutte contre la grêle pour le territoire des monts du lyonnais à signer avec la communauté de communes des Monts du Lyonnais**

Monsieur le Maire rappelle que le dispositif de lutte contre la grêle a été mis en place depuis le 1<sup>er</sup> mai 2019 et que c'est l'association Paragrêle 69 qui en assure le fonctionnement. Ce

dispositif, à l'origine, mis en place pour protéger les cultures agricoles, permet aussi de protéger les biens des communes, des entreprises et des particuliers lors des épisodes de grêle. Ce dispositif repose sur un large réseau de bénévoles. Depuis 2020, le financement de ce dispositif est assuré par la CCMDL et les communes via une convention. Le conseil municipal avait délibéré à ce sujet le 27/02/2020, le 24/11/2022 et le 12/10/2023 pour les années 2020 à 2023.

Il informe que le conseil communautaire de la CCMDL a approuvé le 28/05/2024 la convention entre la CCMDL et les communes Rhodaniennes pour le financement du dispositif paragrêle. Pour 2024, la participation est la suivante : 0.43€ par habitant prise en charge par la CCMDL soit 13 529.95€ - 0.37€ par habitant pris en charge par les communes. Pour la commune d'Aveize, la participation est de 425.87€. La CCMDL procédera au reversement de la totalité des sommes perçues à l'association Paragrêle69.

Il présente à l'assemblée une convention de partenariat 2024 entre la commune d'Aveize et la CCMDL pour le financement de ce système de détection et lutte contre la grêle pour le territoire des Monts du Lyonnais et invite le conseil municipal à délibérer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

<b>Délibération n°2024-07-05 : Redevance d'occupation du domaine public GRDF année 2024</b>
---

M le Maire informe que la commune perçoit de GRDF une redevance pour l'occupation du domaine public. Pour 2024, le montant communiqué par GRDF est de 373€.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette redevance.

<b>Délibération n°2024-07-06 : Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'eau potable 2023 établi par le SIEMLY</b>
---

M le Maire informe que le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2023 établi par le SIEMLY doit être présenté et délibéré au conseil municipal avant le 31/12/2024. M Laurent Lhomme et M Jean Baptiste Giraud ont apporté différentes informations : les travaux- le prix de l'eau – la mise en place de la télérelève- l'augmentation du nombre d'abonnés (à Aveize 421 abonnés) - nouvelle commune raccordée (Epercieux Saint Paul) - adhésions de 73 communes - programme de travaux en 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ce rapport.

<b>Questions diverses</b>
---------------------------

Travaux de l'espace de loisirs et de détente à l'Argentière : M Le Maire donne un compte rendu du suivi des travaux. Ils sont terminés. Suite au passage du bureau de contrôle, un des jeux est trop près de la table en bois. L'entreprise Kompan qui a installé les jeux a proposé deux solutions. Avant toute décision, le bureau de contrôle devra valider la solution. Présence des picots sur les grillages qui font moins d'1m80. Possibilité de les retourner.
--

Restaurant Rivollier : M le Maire informe du suivi de ce dossier.
---

Immeuble « Les Jardins de la Côte » : M le Maire informe des difficultés par le promoteur de vendre les appartements.
---

M le Maire informe que le conseil municipal devrait délibérer en septembre pour l'acquisition de terrains auprès des Consorts Bonnier et Laval.

Travaux Aménagement de la rue de la croix michel : M le Maire informe que 3 offres ont été déposées sur la plateforme pour retenir un maitre d'œuvre. L'agence technique départementale effectue l'analyse des offres.

Réunion de la commission d'urbanisme : lundi 15 juillet 11h00

## Compte rendu des réunions et commissions diverses

Intervention de Jean Yves Blanchard : il informe que les travaux de voirie de la CCMDL devraient bientôt démarrer. Une petite modification a été proposée pour le chemin du Grange Reynard (vers chez M Jean Michel Villard). Un devis a été demandé. Le devis pour le chemin rural l'Orgeolles est de 1248€ TTC. Le conseil municipal donne son accord pour effectuer les travaux. M Yves Bonnard indique que ce serait bien d'équiper le tracteur de chaînes pour l'hiver prochain pour le déneigement/gel. M Thollet Roland dit que ce serait bien de regarder pour des pneus à losange, sur lesquels des chaînes peuvent être adaptées.

Intervention de Florence Thizy : a participé à l'animation de M Yves Besacier pour le compost collectif. Elle a reçu le dernier compte rendu du syndicat du câble. Le SRDC c'est 253 communes qui adhéraient pour la gestion du câble à EPARI. Epari a été cédé fin 2023 à une société Privée. Suite à cette cession, le syndicat a été dissous.

Intervention de Sabrina Bouchut : a participé aussi à l'animation pour le compost collectif et a aidé aux repas du marché nocturne

Intervention de Jean Baptiste Giraud : a participé aussi à l'animation pour le compost collectif. Mme Géraldine Renard s'est portée volontaire pour être référente. Elle a effectué une formation. Matinée intéressante. Il faudra juste être vigilant lors des manifestations, les conteneurs seront peut-être fermés à ce moment-là pour éviter des dépôts non destinés au compost. Les couvercles du conteneur ont été modifiés.  
Réunion commission de la gestion des déchets de la CCMDL : ils ont revu toutes les attributions de part, des propositions ont été faites. Ce sera soumis au conseil communautaire. La commande des sacs a été faite. La nouvelle tarification des professionnels pour les déchetteries est décalée en septembre. Certaines communes sont passées au porte à porte. Pour Aveize ce sera au printemps 2025. Il va contacter Jérémy Chantre de la CCMDL pour fixer une rencontre afin de définir les points de collecte.  
Le marché nocturne a eu du succès.

Intervention de Sabrina Petit : a participé aussi à l'animation pour le compost collectif et a aidé lors du marché nocturne.

Intervention de Frédéric Rivoire : a participé au marché nocturne, de bons échos, une bonne organisation, les personnes étaient satisfaites, et un très beau feu d'artifice. Il a donné un compte rendu de la réunion du SYRIBT : augmentation de la température d'eau ce qui implique une baisse des débits et de la présence des poissons- qualité de l'eau s'améliore au niveau des nitrates- présentation des prochains travaux- déménagement des locaux du SYRIBT et inauguration des travaux de la Giraudière.

Intervention de Laurent Lhomme : a participé au marché nocturne. Pour l'année prochaine, le feu d'artifice pourrait être tiré sur le terrain en gore pour diverses raisons.

Intervention de Yves bonnard : il a assisté à l'animation pour le compost collectif, au marché nocturne, à la réunion avec M Cateland du CAUE pour le restaurant. Commission assainissement de la CCMDL : compte rendu de suez sur les 32 communes- 12 000 clients sur le réseau collectif, suez est intervenu sur les deux stations d'Aveize : l'argentière et le trêve. La commune est bien inscrite pour 2025 pour les travaux de la rue de la croix michel et c'est le bureau SAFEGE qui fait les études.

Intervention de Stéphanie Malle : a donné un compte rendu d'une réunion au centre socioculturel Archipel : projet avec les seniors : pouvoir proposer aux clubs des activités gratuites qui peuvent être mises en place par la CARSAT (exemple : comment se protéger des réseaux sur internet). Possibilité de se regrouper avec d'autres communes. Un débat a été lancé sur les missions des élus et des adhérents au centre social. Les courriers pour la cérémonie du 11 novembre ont été adressés aux services concernés.

Intervention de Roland Thollet : a assisté à la réunion pour le restaurant et au marché nocturne

Intervention d'Evelyne Monteiller : elle informe que la médiathèque reste ouverte tout l'été sauf jeudis et de l'exposition en cours.

Intervention de Jean Claude Voute : il fait part du projet de changer le gazon synthétique du city stade et d'isoler les combles de l'école. Des démarches sont en cours pour les travaux en vue de la prochaine installation d'une esthéticienne ; des devis sont demandés pour une climatisation réversible.

Séance levée à 22h40

Procès-Verbal approuvé par les membres présents lors de la séance du 12/08/2024

Le Maire,  
Michel BONNIER

Le secrétaire de séance,  
Jean Yves BLANCHARD

Affiché et Publié le



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Jean Yves Blanchard, the secretary of the meeting.